



Syndicat National du Trésor

CAP centrale C du 29 novembre 2007 :

Premier mouvement du nouveau système de mutation

Déclaration liminaire des élus CGT

Cette CAP Centrale met en œuvre votre réforme du système de mutation pour les catégories B et C. La CGT dénonce à nouveau cette réforme qui va rendre plus difficile la satisfaction des demandes des agents notamment pour les convenances personnelles.

De plus, nous redoutons que s'installe une inégalité de traitement et des dérives. Nous en voulons pour preuve la situation de la trésorerie du contrôle automatisé de Rennes où des appels à candidature ont été publiés sur MAGELLAN alors que de nombreuses demandes de mutation sont en attente pour l'Ille et Vilaine. La CGT attend toujours la réponse à sa lettre du 24 juillet 2007 dans laquelle elle vous interpelle sur la volonté de l'administration d'affectation au profil. Si la TCA est une entité particulière dont les charges sont reconnues, ses emplois sont à pourvoir lors du mouvement normal. La CGT réitère son opposition aux emplois spécifiques et confirme sa demande de voir les postes isolés classés «postes spécifiques» en CTPL. La CGT considère que ce ne sont pas les emplois mais les postes qui doivent être qualifiés de spécifique.

La CGT restera vigilante sur toutes les modalités d'application de cette réforme qui se fait au détriment des agents en commençant par le nombre de mouvements qui passent de trois à deux.

Le nouveau système de mutation et ses possibles dérives

C'est dans un contexte tout particulier que cette CAP s'est déroulée, puisque rentre en vigueur la réforme des mutations. La C.G.T à travers sa déclaration liminaire réaffirme son hostilité à cette réforme et dénonce les conséquences impactées sur les collègues qui ne pourront désormais compter que sur deux mouvements au lieu de trois.

La question des emplois spécifiques a également été abordée. La CGT a rappelé son opposition à cette nature d'emploi et ses dérives. L'administration en fait des postes à profil et des emplois fonctionnels.

L'administration à ce titre ne respecte pas les rangs de classement de mutation. Dans ce cadre la CGT avait interpellé par lettre du 24 juillet 2007 le directeur de la CP, lettre qui

demeure sans réponse à ce jour. Le président a semblé être sceptique sur la demande de l'administration locale du classement de la Trésorerie du Contrôle Automatisé (TCA) en poste spécifique.

Le président a abordé dans le projet de la fusion DGI / DGCP une nouvelle réforme des mutations. dicit : « il n'est pas question de choisir l'un ou l'autre des systèmes mais créer une nouvelle règle pour les mutations » un état des lieux avec tableaux comparatifs entre DGI et DGCP qui servira de base à la réforme des mutations des deux administrations précitées.

Les demandes de mutation en chiffres

Le taux de satisfaction des demandes de mutations à titre prioritaire est de moins de 50% ce qui est largement insuffisant .

2046 agents ont formulé 4012 demandes de mutation en convenance personnelle : 2027 ont été inscrites et 19 jugées irrégulières
29 agents ont déposés des demandes de mutation sur emplois informatiques

362 demandes de mutation prioritaires ont été classées. Sur 152 nouvelles demandes, 41 ont été jugées non prioritaires d'office par la DGCP. Sur ces 41 demandes, 14 ont finalement été inscrites après débat en CAP centrale et 27 ont été rejetées par la direction.

Autres dossiers vu en CAP centrale

Dossier de non titularisation

La non titularisation d'un agent en détachement au trésor a été visé par la commission. La CGT a voté pour que cet agent rejoigne son administration d'origine compte tenu d'un comportement raciste vis-à-vis de ses collègues.

Recours suite à refus d'octroi de temps partiel

Un refus d'octroi de temps partiel a été brièvement abordé par la commission. le président nous a déclaré qu'une solution avait été trouvée puisque l'agent concerné est muté dans un poste ou le temps partiel demandé a été accordé . La CGT rappelle que le temps partiel est un droit et doit être appliqué.

**Les élus CGT : Ghyslaine Rémy (31) - Catherine Houdin (35) - Christèle Sissoko (93)
Jean-Yves Détoç (35) - Michèle Renaudin (37) - Mathias Wattelle (59)**

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT
Je participe, je me syndique !**

Nom : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Échelon : _____ Temps partiel : _____%

Affectation : _____

Date : _____ signature : _____

